



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article840>

Stage SUD Education Lorraine : conditions de travail

- Agenda -



Date de mise en ligne : vendredi 22 juin 2012

Date de parution : 7 juin 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

SUD éducation Lorraine organise une formation syndicale sur **les conditions de travail** :

Vendredi 7 juin 2013 de 9h à 17h

IUFM de NANCY-MAXEVILLE

5 rue Paul Richard 54320 Maxéville

Salle des conférences.

Cette formation est ouverte à **tous les personnels Éducation Nationale de l'Académie**, titulaires ou non, syndiqués ou non : enseignants titulaires, contractuels, vacataires, AED, AVS, EVS (CUI), infirmiers et médecins scolaires, COP, assistants sociaux, ATRF, agents administratifs....

Nombre d'élèves par classe, harcèlement au travail, visites médicales du travail, conséquences des réformes, commission conditions de travail, accompagnement militant ...

Autant de sujets qui ont amené SUD Éducation à organiser un stage de formation syndicale sur les conditions de travail pour **apporter des réponses concrètes à des problèmes** rencontrés quotidiennement dans les établissements.

A partir de **situations réelles vécues**, une "**boîte à outils**" sera fournie : nombre maximum d'élèves par classe, accompagnement militant (visites médicales du travail, harcèlement ...), **usage des documents officiels** (registre de santé de sécurité et des conditions de travail, registre des dangers graves et imminents, droit de retrait), participation aux commissions d'hygiène et de sécurité, amélioration des conditions de travail, utilisation du code du travail et des décrets applicables à la fonction publique ...

Attention, les demandes de congé sont à déposer **le 7 mai 2013 au plus tard**, auprès de votre supérieur hiérarchique :

modèle de demande en [cliquant ici](#).

Pensez également à nous informer de votre présence en nous envoyant un mail : sudeduclo@gmail.com

La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !